

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent de la justice présente son premier rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 22 mai 2014, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 3 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Amendment Act*;
- projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité communautaire)/The Police Services Amendment Act (Community Safety Officers)*;
- projet de loi 50 — *Loi sur la protection des travailleurs temporaires (modification de la Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs et du Code des normes d'emploi)/The Protection for Temporary Help Workers Act (Worker Recruitment and Protection Act and Employment Standards Code Amended)*;
- projet de loi 51 — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*.

Composition du Comité :

- M^{me} la ministre BRAUN;
- M. CALDWELL;
- M. le ministre CHOMIAK;
- M. GOERTZEN;
- M. GRAYDON;
- M. JHA;
- M. le ministre KOSTYSHYN;
- M. PEDERSEN;
- M. SARAN;
- M. SMOOK;
- M. le ministre SWAN.

Le Comité a élu :

- M. JHA à la présidence;
- M. SARAN à la vice-présidence.

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité communautaire)/The Police Services Amendment Act (Community Safety Officers)* :

Doug Dobrowolski

Association des municipalités du Manitoba

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 50 — *Loi sur la protection des travailleurs temporaires (modification de la Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs et du Code des normes d'emploi)/The Protection for Temporary Help Workers Act (Worker Recruitment and Protection Act and Employment Standards Code Amended)* :

Ron Gauthier

Human Resources Management Association of Manitoba

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 3) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 31) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité communautaire)/The Police Services Amendment Act (Community Safety Officers)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que le paragraphe 77.4(3) figurant à l'article 2 du projet de loi soit amendé par substitution, à « sécurité publique et », de « sécurité publique, les services aux victimes et les services sociaux ainsi que ».

(N° 50) — *Loi sur la protection des travailleurs temporaires (modification de la Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs et du Code des normes d'emploi)/The Protection for Temporary Help Workers Act (Worker Recruitment and Protection Act and Employment Standards Code Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement, à la suite d'un vote consigné (6 contre 4).

(N° 51) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

M. JHA

Le 22 mai 2014